FOIRE AUX QUESTIONS - WEBINAIRE DU 23 FEVRIER 2024

Thème	Sous-thème	Question	Réponse	Modifié
Sage-femme référente	Forfait SFR	Est-il possible de coter le forfait SFR lors de la première visite PRADO ? S'il s'agit d'une sortie précoce, peut-on cumuler la majoration DSP et le forfait SFR ?	Le forfait SFR peut se coter lors de la première visite PRADO. Aucune majoration ne peut être associée à la facturation du forfait SFR. Pour rappel, les modalités de facturation du forfait SFR sont les suivantes : - Forfait SFR à facturer par la sage-femme dans les 12 jours suivants l'accouchement (forfait pris en charge à 100% par l'AMO au titre du risque maternité). - Déclaration de sage-femme référente avant la fin du 5ème mois de grossesse. - Fin du dispositif de la sage-femme référente : 14 semaines après l'accouchement.	23/02/2024
Sage-femme référente	Forfait SFR	Peut-on facturer le forfait SFR pour une patiente hospitalisée en néonatalité qui sort plus de 12 jours après la date de l'accouchement ?	Le forfait SFR doit être facturé dans les 12 jours suivant la date de l'accouchement.	23/02/2024
Sage-femme référente	Cerfa	Qu'en est-il de la possibilité de dématérialiser le Cerfa ?	Il n'est actuellement pas prévu une dématérialisaion du Cerfa. Toutefois des évolutions pourront être à prévoir.	23/02/2024
Sage-femme référente	Cerfa	Que peut-on faire si la patiente oublie d'envoyer le Cerfa à la Caisse ?	Il est important de rappeler à la patiente l'intérêt d'envoyer le formulaire Cerfa à sa caisse de rattachement. Elle peut également renseigner le nom de sa sage-femme référente dans son profil médical de "Mon espace santé", rubrique "Mes professionnels de santé". Vous pouvez, en tant que sage-femme référente, vous en assurer auprès d'elle.	23/02/2024
Cotation	Majoration	La majoration MS remplace-t-elle la majoration DSP ?	Il s'agit de deux cotations distinctes, qui ne sont pas cumulables entre-elles.	23/02/2024